GAL LEADER
MONTAGNES & PLAINES ARIEGEOISES
PETR ARIÈGE

MODE D'EMPLOI LEADER

PORTEUR DE PROJET DES MONTAGNES ET PLAINES ARIEGEOISES,

ce guide est fait pour vous...

Il présente les étapes de la constitution de votre dossier, Le parcours de votre projet LEADER, Les critères de sélection, Les pièces justificatives à produire.

TABLE DES MATIÈRES

01 EDITO 3

02 LEADER, C'EST QUOI ? 4

UNE MÉTHODE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 4
LE PROGRAMME LEADER ET LE GAL MONTAGNES & PLAINES ARIÉGEOISES 4
ORGANISATION 5
UN INCUBATEUR DE PROJETS D'INNOVATION SOCIALE 6

03 LEADER & MOI 8

MON PROJET EST-IL ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT ? 8
STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT LEADER 11
FICHE ACTION : INNOVATION TERRITORIALE 12
FICHE ACTION : INNOVATION SOCIALE 14
FICHE ACTION : INNOVATION AGRICOLE 16
FICHE ACTION : INNOVATION ECONOMIQUE 18
FICHE ACTION : COOPERATION EUROPEENNE 20
DE QUEL MONTANT D'AIDE PUIS-JE BÉNÉFICIER ? 22

04 MON PARCOURS LEADER 23

LES 11 ETAPES DE MON PARCOURS 23
JE CONSTITUE MON DOSSIER D'AUDITION 24
JE DÉPOSE MON DOSSIER ADMINISTRATIF & FINANCIER LEADER 25

01 EDITO

Cher·es porteur·euses de projet,

Le programme européen LEADER (2023-2027), issu de la politique agricole commune, il représente une formidable opportunité pour notre territoire. Depuis sa création, cette démarche innovante repose sur une vision partagée : faire du développement local un levier de transformation durable, inclusif et démocratique de nos territoires ruraux. LEADER est bien plus qu'un soutien financier, c'est l'Europe du concret ! Il incarne une méthode fondée sur la mobilisation collective, l'innovation et la coopération.

En tant que président du Groupe d'Action Locale des Plaines et Montagnes ariégeoises, je suis convaincu que l'Ariège regorge d'idées novatrices et de talents prêts à s'engager pour des transitions essentielles. La transition écologique est une priorité incontournable, et LEADER offre un cadre idéal pour concrétiser des projets respectueux de notre environnement et valorisant nos ressources locales. Mais cette transition ne peut se faire sans justice sociale et démocratie participative. LEADER donne la parole aux acteurs locaux : associations, entreprises, élus et citoyens. Ensemble, nous construisons des projets qui répondent aux défis spécifiques de notre territoire, en veillant à ce qu'ils profitent à toutes et tous.

Le Groupe d'Action Locale de notre territoire est là pour accompagner chaque porteur de projet dans cette aventure. Du premier échange jusqu'à la réalisation concrète, vous trouverez des soutiens, des ressources et un écosystème bienveillant pour réussir.

Alors osez innover, osez coopérer et rejoignez cette dynamique européenne qui place l'humain et le territoire au cœur de l'action. Avec l'Union Européenne, ensemble, faisons de notre territoire un modèle d'innovation sociale et écologique au service de l'avenir.

THOMAS FROMENTIN
Président du GAL des Plaines et Montagnes ariégeoises

02 LEADER, C'EST QUOI ?

UNE MÉTHODE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le programme européen LEADER soutient financièrement des actions innovantes qui répondent aux critères définis dans sa stratégie du territoire.

LEADER souhaite promouvoir l'innovation sociale en accompagnant l'émergence de projets issus du territoire

Le programme européen LEADER offre un co-financement FEADER pouvant atteindre jusqu'à 64% du budget prévisionnel du projet dans la limite de 200 000 € maximum..

LE PROGRAMME LEADER ET LE GAL MONTAGNES & PLAINES ARIÉGEOISES

Au-delà de cette aide financière, le programme européen LEADER offre les conditions d'un accompagnement de proximité pour les porteurs de projets.

Il met à disposition une équipe technique et un Groupe d'action locale (GAL) composée d'acteurs du territoire (élus, associations, citoyens). Le GAL Montagnes et plaines ariégeoises est composé de de 48 membres issus de tout le territoire du PETR Ariège :

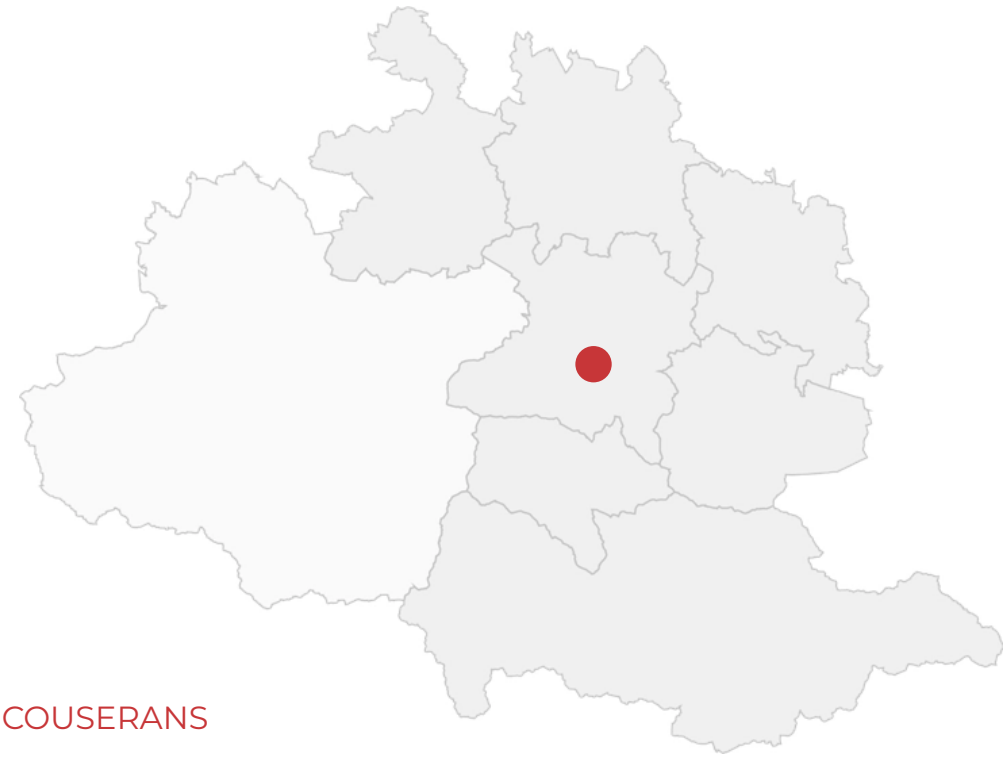

GAL COUSERANS

GAL MONTAGNES & PLAINES ARIÉGEOISES

COMMUNE DE FOIX NON ÉLIGIBLE

LE GAL MONTAGNES ET PLAINES ARIÉGEOISES :
ORGANISATION

EUROPE
DIRECTION REGIONALE

REGION
AUTORITÉ DE GESTION
& SERVICE INSTRUCTEUR

PETR : 2 MEMBRES
DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

GAL : 48 MEMBRES
(Tous les 2 mois)

- AUDITION DE PROJETS
- PROGRAMMAT° DE PROJETS
- «LE JOLI MOIS DE L'EUROPE»

18 MEMBRES
ÉLUS
(maires, conseillers municipaux, présidents d'intercommunalités)

- Haute-Ariège
- Pays de Tarascon
- Foix-Varilhes
- Portes Ariège Pyrénées
- Arize-Lèze
- Pays de Mirepoix
- Pays d'Olmes

30 MEMBRES
PRIVÉS
(institutions, associations, habitants...)

- Jeunesse
- Culture
- Participation citoyenne
- Agriculture & alimentation
- Economie & commerce de proximité
- Education à l'environnement
- Architecture & paysages
- Tourisme
- Habitat écologique
- Sobriété énergétique
- Santé

LE GAL MONTAGNES ET PLAINES ARIÉGEOISES :
UN INCUBATEUR DE PROJETS D'INNOVATION SOCIALE

L'innovation territoriale LEADER sera tournée vers l'amélioration de la vie des habitants. Cela va de la réponse à un besoin qui accroît le bien-être des habitants ou leur capacité d'action ou de codécision à la redynamisation sociale et économique du territoire, en passant par le développement durable et la préservation du cadre de vie. L'innovation territoriale telle que le GAL l'a défini est donc protéiforme. Elle peut-être sociale, technologique, organisationnelle, d'usage, etc... Le territoire du PETR doit devenir à la fois un écosystème et un lieu privilégié de l'innovation (proximité des acteurs, vie sociale, etc.).

Considère le territoire comme le terreau de projets novateurs	▸ Information et veille de proximité pour identifier les projets innovants pouvant bénéficier d'un accompagnement LEADER
Crée un écosystème favorable à l'innovation	▸ Evènements de mise en réseau ▸ Rencontres collaboratives ▸ Outils méthodologiques ▸ Co-développement
Identifie les idées en devenir et les aider à grandir	▸ Initiatives innovantes et avant-gardistes ▸ Projets novateurs
Mise sur les « petits » projets porteurs de «grands» changements	▸ Projets expérimentaux menés à petite échelle ▸ Projets multi-partenariaux de mise en réseau
Fait essaimer les bonnes idées ici, en Région et en Europe	▸ Meilleure visibilité ▸ Echange de bonnes pratiques ▸ Partage d'expériences
Accompagne les porteurs de projets à répondre à 6 critères	▸ Innovation territoriale ▸ Transition écologique ▸ Coopération territoriale ▸ Inclusion sociale ▸ Participation citoyenne ▸ Gouvernance collective

Le GAL à travers son travail d'animation territoriale et d'accompagnement de projets encouragera les processus d'**innovation territoriale** des porteurs de projets LEADER. L'innovation est entendue comme une réponse nouvelle à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable.

SON CARACTÈRE PROPREMENT « INNOVANT » REPOSE SUR PLUSIEURS ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES QUI SE COMBINENT TEL QUE :

- Une adaptation fine de la réponse à un contexte territorial donné
- Une mobilisation des ressources et atouts locaux
- Un modèle économique durable
- Une capacité à mobiliser les acteurs / citoyens locaux

« L'innovation se développe plus favorablement dans un écosystème où l'atmosphère est, généreuse envers les créatifs, accueillante envers les étrangers, tolérante envers les déviants et attire les talents »

Intelligence-territoriale.fr
PAR ARNAUD PECHENOT PAILLOT

03 LEADER & MOI

MON PROJET EST-IL ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT ?

#1 _ L'IMPACT DE MON PROJET SE SITUE SUR LE PÉRIMÈTRE DU PETR ARIÈGE ?

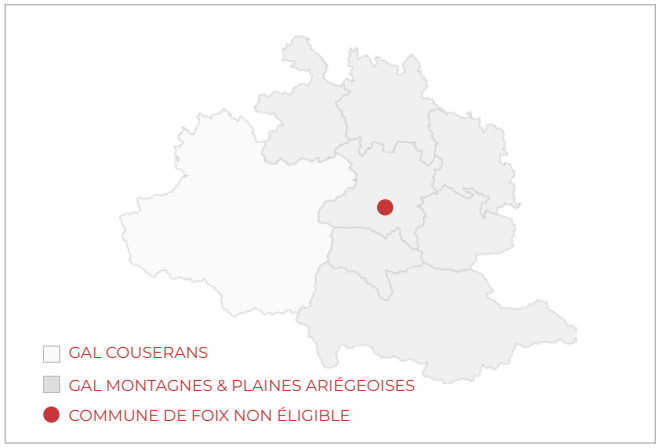

L'éligibilité territoriale de votre projet correspond à la zone d'impact de votre projet.

Les actions de votre projet doivent se dérouler et bénéficier au territoire du PETR de l'Ariège, partiellement ou intégralement.

PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE :

- 7 INTERCOMMUNALITÉS,
- 233 COMMUNES,
- 126 500 HABITANTS,
- 3250 KM²

#2 _ JE FAIS PARTIE DES BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- MICRO-ENTREPRISE & PETITE ENTREPRISE
- 1901 — ASSOCIATION LOI 1901
- COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET SES GROUPEMENTS
- ÉTABLISSEMENT PUBLIC
- SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET AUTRE GROUPEMENT DE PRODUCTEURS
- GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
- SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
- EXPLOITANT AGRICOLE ET SES GROUPEMENTS
- ORG — ORGANISME CONSULAIRE

Je propose «Lors de la sélection des projets LEADER, le GAL (Groupe d'Action Local) s'assure que les porteurs de projets répondent de manière innovante aux besoins spécifiques d'un territoire en impliquant les acteurs locaux.

Cet examen des projets se fera à travers 8 indicateurs définis par le programme LEADER :

01. Connaître les ressources, enjeux, et besoins spécifiques du territoire

02. Mettre en mouvement les acteurs du territoire et notamment les citoyens

03. Expérimenter : agilité dans la mise en œuvre du processus d'innovation

04. Gérer et manager différemment les ressources humaines

05. Accompagner les participants avec des outils et compétences adaptés

06. Concevoir des modèles économiques adaptés et évolutifs

07. Evaluer les impacts du processus d'innovation

08. Partager et diffuser massivement les bonnes pratiques

#4 _MON PROJET RÉPOND AUX CRITÈRES DE SÉLECTION LEADER

Chaque critère est « noté » suivant le principe suivant :

Dégradation : -1 Stagnation : 0 Amélioration : 1 Exemplaire : 2

# Innovation	Dégradation	Stagnation	Amélioration	Exemplaire
	-1	0	1	2
Le projet apporte une réponse nouvelle à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement en vue d'apporter une amélioration				
Le porteur de projet a mis en place des critères de réalisation, de résultats et des indicateurs de suivi SMART: spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis.				
Le plan de diffusion et de partage de la méthodologie, des outils et des résultats de l'action innovante est cohérent avec les objectifs visés par le projet				

# Inclusion	Dégradation	Stagnation	Amélioration	Exemplaire
	-1	0	1	2
Le projet contribue à impliquer activement les publics cibles mais également les publics éloignés pour des raisons de santé, culturelles, sociales, économiques ou géographiques.				
Le projet conçoit et met en œuvre des méthodes adaptées pour aller à la rencontre des publics et qu'il anime des processus collaboratifs avec les publics éloignés identifiés.				
Le projet facilite par des actions spécifiques concrètes un accès équitable des publics éloignés aux différentes étapes du projet				
Le projet facilite l'expression de tous dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi des actions du projet.				

# Démarche territoriale	Dégradation	Stagnation	Amélioration	Exemplaire
	-1	0	1	2
Le projet répond à un besoin clairement identifié				
La stabilité économique de la structure est clairement démontrée				

# Partenariat	Dégradation	Stagnation	Amélioration	Exemplaire
	-1	0	1	2
Le projet est en capacité de mettre mouvement les acteurs du territoire et notamment les habitants				
# partenariat				

# Transition écologique	Dégradation	Stagnation	Amélioration	Exemplaire
	-1	0	1	2
Le projet prévoit des pratiques de préservation des sols				
Le projet favorise la biodiversité et préserve la fonctionnalité des écosystèmes, ainsi que leur adaptation ou évolution avec les changements climatiques.				
Le projet protège la ressource en eau: protection et restauration des milieux aquatiques ; économie et partage de l'eau ; amélioration de la qualité des services aux usagers				
Le projet limite, réduit ou évite l'émission de GES (lutte contre la précarité énergétique, réduction/rationalisation des déplacements, protection des puits et réservoirs carbone)				
Le projet maintient et préserve les traits caractéristiques des paysages, qu'il renforce et valorise les sites remarquables, ainsi que les patrimoines bâtis, paysagers et naturels du territoire				
Le projet réduit les besoins et la consommation énergétiques, favorise le déploiement/recours aux énergies renouvelable				

REMARQUE :
Les critères proposés ne cherchent pas à évaluer les projets de manière «scientifique», mais plutôt à permettre un travail en concertation pour les améliorer avec l'ensemble des acteurs impliqués.

STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT LEADER

« LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA JUSTICE SOCIALE »

Pour pouvoir bénéficier de fonds européens LEADER, votre projet doit répondre aux objectifs de la stratégie locale de développement du GAL Montagnes et plaines ariégeoises, cadre directeur du programme LEADER.

Élaborée sur la base d'un diagnostic territorial réalisé en concertation avec les acteurs publics et privés locaux, la stratégie locale de développement détermine les axes d'intervention et les types de projets financés par le programme. `

ELLE S'ARTICULE AUTOUR DE 5 TYPES D'ACTION :

Ces axes sont déclinés en 5 fiches-action qui définissent précisément les types de projets, les bénéficiaires et les dépenses éligibles au programme LEADER du GAL Montagnes & plaines ariégeoises. Pour être éligible, votre projet doit s'insérer dans une des fiches-action de la Stratégie locale de développement du GAL Montagnes & plaines ariégeoises.

FICHE ACTION 1

INNOVATION ENVIRONNEMENTALE

Nouvelles formes d'habitat
Aménagements écologiques
Education à l'environnement
Mobilités durables & solidaires
Sobriété énergétique

FICHE ACTION 2

INOVATION SOCIALE

Nouveaux lieux, nouveaux liens
Engagement et parcours citoyens
Participation des jeunes

FICHE ACTION 3

INNOVATION AGRICOLE

Expérimentation : espaces & lieux tests
Démarches innovantes d'adaptation
Développement de nouveaux modes de consommation
Sensibilisation et éducation à l'alimentation

FICHE ACTION 4

INNOVATION ECONOMIQUE

Processus economie innovants et collaboratifs
Tourisme vert, résilient et durable
Artisanat et services de proximité

FICHE ACTION 5

COOPÉRATION EUROPÉENNE

Coopération internationale
Coopération urbain-rural
Coopération entre territoires ruraux nationaux

NB : Chaque programme LEADER répond aux enjeux et besoins d'un territoire spécifique, les possibilités d'interventions (thématiques, types d'opérations, dépenses et bénéficiaires) peuvent donc différer d'un territoire LEADER à un autre.

FICHE ACTION : INNOVATION TERRITORIALE

CONTEXTE

LLe territoire du GAL Montagnes et plaine d'Ariège est marqué par des inégalités territoriales entre zones de plaine et zones de montagne d'une part et d'autre part selon l'éloignement de l'axe routier et ferroviaire le long de l'Ariège (RN 20). L'enjeu est de rééquilibrer ce territoire entre les pôles de service et les zones isolées.

Ce rééquilibrage passe notamment par la mise en œuvre de solutions de mobilité accessibles à tous et respectueuses de l'environnement. Il passe également par un réaménagement des centres urbains aujourd'hui délaissés par les habitants les plus aisés au profit des zones périphériques.

Le territoire est marqué par un parc de logements vétuste, un nombre élevé de ménages en situation de précarité énergétique et un manque de logements sociaux. Enfin, sur les dernières décennies les différents projets d'aménagement du territoire ont souffert d'un manque d'ambition environnementale et sociale.

« L'emploi et le logement sont les deux raisons qui conduiraient les jeunes à rester sur le territoire » Enquête auprès des jeunes – Territoires éducatifs 09 – Année 2021

CHIFFRES CLÉS

80%
DES TRAJETS QUOTIDIENS DOMICILE-TRAVAIL SE FONT EN VOITURE

95%
DES DÉPLACEMENTS EN VOITURE SE FONT SUR DES MOYENNES DISTANCES (5-20 KM)

13.5%
DES MÉNAGES NE SONT PAS MOTORISÉS

6.3
DENSITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE ARIÈGE

4.9
DEMANDES POUR 1 LOGEMENT SOCIAL EN 2020

60.7%
DE LA POPULATION VIT DANS UNE UNITÉ URBAINE

38.4%
DES 75 ANS ET+ SONT CONCERNÉES PAR LE MAINTIEN À DOMICILE

OBJECTIFS

1 Soutenir de nouvelles formes d'**aménagement** en faveur de l'habitat et de l'espace public

2 Faciliter l'accès à la connaissance sur les **écosystèmes** naturels

3 Proposer des solutions de **mobilité** durables et solidaires

4 Devenir un **territoire sobre** énergétiquement

EXEMPLES D'ACTIONS ELIGIBLES

ACTION
EXEMPLE N°1

Création d'un lieu de sensibilisation, d'information, de formation et de conseil pour la construction et la rénovation écologiques

ACTION
EXEMPLE N°2

Création d'un habitat inclusif intergénérationnel pour les personnes handicapées

ACTION
EXEMPLE N°3

Réalisation de travaux paysagers en pierre sèche par un groupement d'artisans locaux

ACTION
EXEMPLE N°4

Poursuite et développement de programmes de recherche appliquée autour de la question du changement climatique et de la transition écologique

ACTION
EXEMPLE N°5

Création de corridors verts urbains, berge arborée d'un cours d'eau, alignement d'arbres d'ornement, cordon de haies vives, pour renforcer la biodiversité

ACTION
EXEMPLE N°6

Créer un maillage des circulations actives à travers des actions d'aménagement des continuités territoriales et des actions de sensibilisation

ACTION
EXEMPLE N°7

Créer et animer des ateliers d'auto-réparation de vélos

ACTION
EXEMPLE N°8

Produire localement et collectivement des énergies citoyennes renouvelables

ACTION
EXEMPLE N°9

Amorcer le développement de nouvelles filières d'énergies renouvelables respectueuses des équilibres écologiques et paysagers

FICHE ACTION : INNOVATION SOCIALE

CONTEXTE

Le PETR de l'Ariège accueille une population en grande vulnérabilité sociale. Tous les indicateurs de développement social à savoir les indicateurs de pauvreté, de revenus, de prestations sociales, de formation et de diplôme, d'emploi, confirment cette vulnérabilité et place le département dans son ensemble parmi les 15 départements des plus pauvres de France.

Il s'agit d'une tendance structurelle inscrite depuis de nombreuses années et en progression continue, voire d'accélération depuis la crise du Covid-19. Elle touche plus fortement encore les publics déjà fragiles tels les jeunes et notamment les jeunes femmes, les personnes âgées, les personnes de plus de 55 ans, les personnes handicapées et les familles mono-parentales.

Un des défis pour les années à venir consiste donc à inverser cette inscription profonde de la population dans la vulnérabilité sociale et ce, aux travers de politiques d'inclusion sociale prenant en compte les différentes variables de la précarité et de l'isolement social (l'habitat, l'éducation, la culture, la santé, l'emploi).

Au regard des fonds d'aides déjà existants, et dans un souci de complémentarité, le fonds européen FEADER-LEADER soutiendra plus spécifiquement les actions en faveur de la santé, de la jeunesse, de la culture et du sport.

CHIFFRES CLÉS

40%
DES MÉNAGES FISCAUX IMPOSÉS

20.8%
DES 18-29 ANS SANS EMPLOI NI FORMATION

27%
TAUX DE PAUVRETÉ DES JEUNES

30%
DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES D'ICI À 2030

67%
DES MÉNAGES SONT COMPOSÉS D'UNE SEULE PERSONNE

1/3
DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES ONT +60 ANS

8%
DES 18-24 ANS ONT UNE PRATIQUE SPORTIVE

« De manière générale, en Ariège, il est constaté une prévalence plus élevée des troubles alimentaires (de type obésité), des troubles psychosociaux, des conduites addictives, chez les publics jeunes et vulnérables » - Contrat de ville de Pamiers, 2015

« L›engagement des jeunes passe par le sport » - Photographie de la jeunesse ariégeoise Université Toulouse Jean Jaurès 2020

OBJECTIFS

1 Développer des liens entre les générations et les populations à travers l'inclusion sociale et la participation

2 Soutenir l'engagement et les parcours citoyens en faveur de nouvelles solidarités

EXEMPLES D'ACTIONS ELIGIBLES

ACTION
EXEMPLE N°1

Création, développement, modernisation des maisons de sport-santé

ACTION
EXEMPLE N°2

Création, développement, modernisation d'un café-épicerie porté par les habitants

ACTION
EXEMPLE N°3

Création et développement d'un biblio bus écologique

ACTION
EXEMPLE N°4

Organiser un tremplin de projets innovants pour la jeunesse

ACTION
EXEMPLE N°5

Création d'un incubateur pour les projets jeunesse

FICHE ACTION : INNOVATION AGRICOLE

CONTEXTE

La Surface agricole utile (SAU) par habitant élevée en moyenne mais qui a fortement diminué au cours des deux dernières décennies notamment dans les secteurs enclavés des zones de montagne alors qu'elle a connu une évolution positive autour de l'agglomération de Foix, qui fait figure d'exception au sein du PETR (57% d'estive et lande).

La structure des exploitations change également et leur densité géographique a fortement diminué en 10 ans. Des exploitations plus petites, des surfaces agricoles utiles qui se réduisent, des exploitants-agricoles plus jeunes, de moins de 40 ans dont 40% de femmes, s'installant en zones de montagne et contribuant au développement de l'agriculture biologique qui représente désormais 29% des exploitations locales, sont les principales tendances émergentes sur le territoire (taux de renouvellement de 120% en Ariège en 2020).

En termes de production et de pratiques agricoles locales, l'agriculture locale est essentiellement une agriculture d'élevage. La production végétale des territoires d'Ariège se distingue par une faible diversité de l'offre au profit de la culture céréalière (blé et maïs). Des évolutions sont cependant à encourager en faveur des semences et plants plus diversifiés. Taux élevé d'exploitation en Bio (382 soit 28.5% des exploitation sont en Bio).

Le territoire du GAL bénéficie d'un plan alimentaire territorial qui définit des orientations stratégiques durables pour structurer un équilibre alimentaire sur le territoire et qu'il convient d'encourager par des financements complémentaires FEADER-LEADER notamment pour faciliter les changements de pratiques tant de consommations alimentaires que de productions agricoles afin de mieux les adapter aux enjeux de la transition écologique.

CHIFFRES CLÉS

3.9%
EMPLOIS AGRICOLES

14.8%
SAU BIO EN 2019

-34.5%
ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENTRE 2000-2016

1340
EXPLOITANTS AGRICOLES EN 2020

37%
DES EXPLOITATIONS VENDENT EN CIRCUIT COURT

469%
POTENTIEL NOURRICIER GLOBAL (MODÉLISATION)

19.9%
SURCHARGE PONDÉRALE EN 6ÈME

OBJECTIFS

1 Valoriser et préserver les ressources agricoles et forestières.

2 Structurer les filières locales, mutualiser des systèmes logistiques, développer de nouvelles modalités de commercialisation.

3 Développer l'accessibilité de tous à une alimentation durable et saine.

4 Maintenir et développer l'activité pastorale au travers d'investissements à caractère collectif.

EXEMPLES D'ACTIONS ELIGIBLES

ACTION
EXEMPLE N°1

Création, développement, modernisation d'un espace test agricole d'envergure départe mentale et création d'archipels (lieu test agricole)

ACTION
EXEMPLE N°2

Organiser la collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux – dé marche végétal local, agroforesterie

ACTION
EXEMPLE N°3

Création de lieux de stockage et de transformation pour la restauration collective

ACTION
EXEMPLE N°4

Etudes sur les innovations techniques dans la fabrication des produits alimentaires artisanaux (dans la composition, dans la cuisson et l'assemblage)

ACTION
EXEMPLE N°5

Création, développement et modernisation des magasins de producteurs

ACTION
EXEMPLE N°6

Organisation et structuration de marchés locaux écoresponsables

ACTION
EXEMPLE N°7

Création de consignes agro-alimentaires

ACTION
EXEMPLE N°8

Création et animation d'une fromagerie mobile

ACTION
EXEMPLE N°9

Création, développement, animation de chantiers participatifs pour les plantations de Forêts Fruitières et Jardins Forêts en Ariège

FICHE ACTION : INNOVATION ECONOMIQUE

CONTEXTE

L'économie du territoire du GAL Plaines et Montagnes d'Ariège est très proche des tendances nationales : elle est passée d'une économie agraire et industrielle à une économie de services. Néanmoins, ce territoire reste industrialisé. Dans le cadre de la stratégie nationale de reconquête industrielle « Territoires d'industrie », le PETR de l'Ariège a élaboré un plan d'actions destiné à soutenir le secteur industriel autour de 4 axes : la formation, l'innovation, l'attractivité territoriale et l'expérimentation.

Ces actions doivent permettre de renforcer une économie locale orientée autour de 3 piliers : l'aéronautique, l'agro-alimentaire et le tourisme. L'enjeu est de rendre plus attractifs et pérenniser les emplois notamment en zones isolées et enclavées. La valorisation des savoir-faire locaux y contribue. Le secteur du tourisme est le troisième pilier économique du territoire avec 6% des effectifs salariés. Bien que structurant pour l'économie locale, ce secteur demeure néanmoins fragile au regard de l'évolution des attentes des clientèles et des nécessaires adaptations au changement climatique.»

Sur la période de programmation LEADER 2014-2022 seul un projet de coopération transnationale a été accompagné sur le périmètre du PETR de l'Ariège, et 4 projets de coopération inter-territoriale. De la même manière, seuls 3 projets en faveur de la transition écologique ont été accompagnés. Or, ces deux enjeux sont étroitement liés car on ne peut répondre aux défis de la transition sans mettre en place de stratégies de coopération territoriale, on ne peut répondre à l'urgence écologique sans mettre en place des stratégies transversales de développement, sans croiser les regards sur les impacts, sans continuité entre les territoires.

CHIFFRES CLÉS

99%
< 50 SALARIÉS

44%
EFFECTIFS SALARIÉS DE L'ARTISANAT CONCERNÉS PAR REPRISE-TRANSMISSION

1300T.
POTENTIEL RÉEMPLOI POUR ÉCONOMIE CIRCULAIRE

6%
EMPLOI SALARIÉ DANS LE TOURISME

50%
EMPLOIS PRÉ-CAIRES PROPOSÉS PAR PÔLE EMPLOI (CDD <6MOIS)

15.5%
MICRO ENTREPRISES EN 2021

13.8%
CRÉATION D'ENTREPRISES EN 2019

OBJECTIFS

1 Expérimenter des activités économiques s'inscrivant dans des modèles économiques innovants

2 Développer un tourisme vert, résilient et durable.

3 Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité.

EXEMPLES D'ACTIONS ELIGIBLES

ACTION
EXEMPLE N°1

Création et équipement de tiers-lieux inclusifs et collaboratifs mêlant diverses activités et services (espaces de travail, fabrication, artisanat, agriculture, actions culturelles, habitat...)

ACTION
EXEMPLE N°2

Création, développement et modernisation d'incubateurs d'innovation sociale et/ou environnementale (et non pas technologique) : projets à impacts social et environnemental positifs.

ACTION
EXEMPLE N°3

Equipement dans le cadre d'une phase de prototypage d'un nouveau produit/procédé. Mutualisation des outils de prototypage, de conception, de petite production à l'échelle d'un territoire

ACTION
EXEMPLE N°4

Création de filières de gestion de proximité des biodéchets

ACTION
EXEMPLE N°5

Création, développement et modernisation des équipements en faveur des structures de l'économie circulaire dans des bâtiments éco-construits et respectueux de l'environnement

ACTION
EXEMPLE N°6

Actions qui favorisent le tourisme social et de proximité (faciliter l'accès aux activités sportives et de loisirs, développer une offre de vacances et séjours éducatifs de découverte montagne...)

ACTION
EXEMPLE N°7

Développement d'activités et de produits touristiques qui préservent et valorisent la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes (valoriser les synergies positives entre tourisme et biodiversité)

ACTION
EXEMPLE N°8

Création d'épiceries locales multi-services

ACTION
EXEMPLE N°9

Création d'un restaurant collectif inter-entreprises d'inclusion sociale et élargissant son activité à la livraison de repas auprès des collectivités, d'écoles, de maisons de retraite avec une majorité de produits locaux

FICHE ACTION : COOPERATION EUROPEENNE

CONTEXTE

Accompagner des stratégies de territoires autour de la coopération et de la transition, c'est accompagner de nouvelles façons de travailler et de concevoir les projets. Les deux imposent expérimentation et innovation.

Faire évoluer un système social, économique, culturel, énergétique, vers un ou des autre(s) modèle(s) suppose de croiser des expérimentations, d'échanger des bonnes pratiques, de tester, de bénéficier d'espaces de recherche et d'innovation, de soutiens financiers, de s'inscrire dans le temps long et l'itération.

Au-delà des simples limites administratives du PETR, PNR, SCOT, GAL ou intercommunalités, il convient de mettre en place un plan stratégique de coopération européenne tourné vers des processus d'innovation et d'expérimentation territoriales sur la période 2021-2027 afin de faciliter et d'accélérer la recherche de solutions d'adaptation face aux enjeux de la transition.

C'est au niveau local que s'expérimente le développement au quotidien. Mais c'est au niveau transnational que se construit un espace rural européen

L'ensemble de ce travail d'études, de recherche et d'expérimentation, doit donc se traduire concrètement par des actions sur le territoire sans attendre les résultats de ces démarches (d'où le concept de recherche-action européenne, la recherche par le faire).

OBJECTIFS

1 Soutenir les actions de coopérations européennes permettant d'imaginer des solutions concrètes et locales d'adaptation au changement

2 Développer et organiser la coopération urbain-rural .

3 Renforcer la coopération interterritoriale entre les territoires d'Ariège.

EXEMPLES D'ACTIONS ELIGIBLES

ACTION

EXEMPLE N°1

Projet d'expérimentation territoriale sur les mobilités durables en faveur du public non motorisé

ACTION

EXEMPLE N°2

Projet de coopération transnationale en faveur de l'émergence et de la structuration d'un réseau des structures d'économie circulaire dans l'espace rural européen.

ACTION

EXEMPLE N°3

Projet de coopération franco-espagnol pour la création d'un réseau rural transfrontalier

ACTION

EXEMPLE N°4

Projet de coopération entre le PETR de l'Ariège et la Métropole Toulousaine autour du programme alimentaire territorial

ACTION

EXEMPLE N°5

Projet de coopération entre l'agrosite Embarou et le tiers-lieu « Le 100ème singe » en faveur de l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans les incubateurs espaces tests agricoles)

ACTION

EXEMPLE N°6

Projet de coopération inter-territoriale autour des marques territoriales alimentaires et artisanales de l'Ariège

ACTION

EXEMPLE N°7

Projet de coopération inter-territoriale pour la structuration de la filière laine paysanne et artisanale

DE QUEL MONTANT D'AIDE PUIS-JE BÉNÉFICIER ?

POUR TOUTES LES FICHES ACTIONS HORS COOPÉRATION

PLAN DE FINANCEMENT

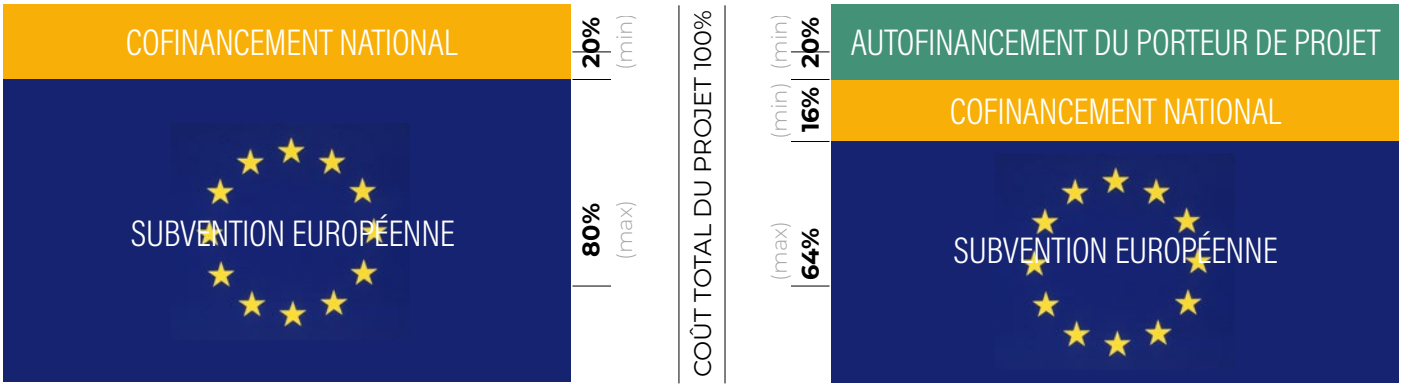

EXEMPLE DE PLAN DE FINANCEMENT POUR MAITRE D'OUVRAGE PUBLIC

EXEMPLE DE PLAN DE FINANCEMENT POUR MAITRE D'OUVRAGE PRIVÉ

POUR TOUTES LA FICHE ACTION COOPÉRATION UNIQUEMENT

EXEMPLE DE PLAN DE FINANCEMENT POUR UN PROJET DE COOPÉRATION

NB : PLANCHER = 4 000€ / PLAFOND 200 000€

04 MON PARCOURS LEADER

LES 11 ETAPES DE MON PARCOURS

1 DECOUVRIR
Grâce aux informations disponibles sur le site internet, je vérifie que mon projet répond aux critères de sélection du programme européen LEADER du GAL Montagnes & plaines ariégeoises

2 PREPARER
Je prépare une note de présentation succincte de mon projet LEADER

3 CONTACTER
Je prends contacte avec l'équipe LEADER pour expliquer mon projet et comprendre les modalités de dépôt d'un dossier LEADER

4 OFFICIALISER
Je complète et dépose une fiche d'opportunité LEADER pour marquer ma volonté de déposer un dossier de demande d'aide LEADER.

5 PRESENTER
Je présente mon projet LEADER devant les membres du GAL Montagnes & plaines ariégeoises

5 FINALISER
Je constitue mon dossier administratif et financier en complétant le formulaire et en recueillant l'ensemble des pièces justificatives attendues

7 DEPOSER
En lien avec l'équipe technique du GAL, je dépose mon dossier administratif et financier sur la plateforme numérique EUROPAC

8 INSTRUCTION
La Région Occitanie analyse la complétude et la conformité de votre dossier. Elle peut être amenée à solliciter des informations complémentaires directement auprès du porteur de projet.

9 VALIDATION
La Région Occitanie transmet son rapport d'instruction au porteur de projet et au GAL Montagnes & ariégeoises en indiquant les dépenses éligibles et non éligibles et le montant d'aide LEADER.

10 PROGRAMMATION
Le GAL Montagnes & plaines ariégeoises valide définitivement la demande d'aide et la programmation financière du montant d'aide LEADER.

11 CONVENTION D'ATTRIBUTION
La Région Occitanie rédige la convention d'attribution LEADER qui sera signée par le porteur de projet.
Elle précise les modalités de versement de la subvention d'aide LEADER.

1 ..... 7 : **6 MOIS MINI** : ÉTAPES & ACCOMPAGNEMENT RELEVANT DU GAL.

8 ..... 11 : **4 MOIS MINI** : ETAPES RELEVANT DE LA REGION OCCITANIE. (SAUF N°10)

JE CONSTITUE MON DOSSIER D'AUDITION

JE PRÉSENTE MON PROJET LEADER

NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER À PARTIR DES INFORMATIONS QUE VOUS TROUVEREZ SUR **NOTRE SITE INTERNET.**

CES INFORMATIONS VOUS PERMETTRONT DE **RÉDIGER UNE NOTE DE PRÉSENTATION SUCCINCTE** DE VOTRE PROJET LEADER.

SUR LA BASE DE CETTE NOTE, VOUS POURREZ **PRENDRE CONTACT AVEC L'ÉQUIPE TECHNIQUE** DU GAL MONTAGNES & PLAINES ARIÉGEOISES.

A L'ISSUE DE CETTE ÉTAPE, SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS UNE DEMANDE D'AIDE LEADER, VOUS SEREZ INVITÉ À COMPLÉTER ET **DÉPOSER OFFICIELLEMENT UNE FICHE D'OPPORTUNITÉ LEADER** QUI MARQUERA LA DATE DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER LEADER.

SUR LA BASE DES PREMIERS ÉLÉMENTS QUE VOUS APPORTEREZ, L'ÉQUIPE TECHNIQUE MOBILISE UN RÉFÉRENT DU GAL SUR VOTRE PROJET. ENSEMBLE, ILS VOUS AIDERONT À CONSTRUIRE VOTRE PROJET AFIN QU'IL S'INSCRIVE PARFAITEMENT DANS LA DÉMARCHE DE PROJET LEADER ET DANS LE RESPECT DE SES CRITÈRES. **TÉLÉCHARGER LE DOSSIER D'AUDITION**

A l'issue de cette étape, l'équipe technique du GAL Montagnes & plaines ariégeoises vous demandera de lui fournir un dossier de présentation de votre projet en vue de son audition devant les membres du GAL Montagne & plaines ariégeoises. Le GAL Montagnes & plaines ariégeoises délivre un avis d'opportunité sur votre projet. Cette audition est obligatoire pour poursuivre votre démarche de demande d'aide LEADER.

Si l'avis d'opportunité du GAL Montagnes & plaines ariégeoises est favorable, l'équipe technique vous accompagnera dans la rédaction et la complétude de votre dossier administratif et financier.

L'audition de votre projet LEADER par le GAL Montagnes & plaines ariégeoises est un organe délibératif qui a pour fonction d'étudier la cohérence et la pertinence territoriales de votre projet. Il se réunit en moyenne tous les 2 mois. Il rend un avis d'opportunité sur l'intérêt territorial de votre projet LEADER. Son avis est règlementaire et obligatoire pour l'attribution de la subvention. Cette audition permet surtout de donner au porteur de projet quelques indications sur les points à améliorer dans son projet avant sa validation définitive au moment de sa programmation financière.

L'AVIS TERRITORIAL DU GAL MONTAGNES & PLAINES ARIÉGEOISES

Réponse **négative** à la question	Dégradation	Notation : **-1**
Réponse **partielle** à la question	Stagnation	Notation : **0**
Réponse **positive** à la question	Amélioration	Notation : **1**
Réponse **exemplaire** à la question	Exemplarité	Notation : **2**

Projet comprenant **-1 sur au moins un des critères**	Avis défavorable : Projet **rejeté**
Projet obtenant une note **entre 0 et 4/10**	**Avis favorable avec réserve**
Projet obtenant une note **entre 5 et 8/10**	Projet recevant un **avis favorable**
Projet obtenant une note **supérieure à 8/10**	Projet exemplaire recevant un **avis très favorable**

Après une présentation de son projet, le porteur de projet répondra aux questions des membres du comité de programmation dans un esprit d'échanges constructifs et de co-développement du projet LEADER.

Une fois le représentant du projet sorti ainsi que les membres qui se déclarent en conflit d'intérêt, le débat pourra avoir lieu entre les membres du GAL.

Si le projet est ajourné, les demandes de compléments seront listées collégialement afin de déterminer les éléments à retravailler par le porteur de projet et l'équipe du GAL.

Chaque projet ajourné sera prioritairement représenté à la rencontre de présentation de projet suivante, qui délivrera un avis d'opportunité en seconde lecture ou qui rejettera définitivement le projet (une 3ème présentation pour avis d'opportunité est exclue).

Les porteurs de projet bénéficient d'un délai maximal de 3 mois à partir de la date de délivrance de l'avis d'opportunité du projet pour adresser le formulaire de demande d'aide 19.2 et ses annexes complétées au GAL.

JE DÉPOSE MON DOSSIER ADMINISTRATIF & FINANCIER LEADER

Dès réception, l'équipe technique analysera, avec vous, la complétude de votre dossier et vous accompagnera dans le dépôt de votre dossier LEADER sur la plateforme numérique EUROPAC.
Notice de procédures et aide au remplissage de votre dossier administratif et financier sur EUROPAC

Une fois déposé, votre dossier sera instruit par la Région Occitanie, service FEADER-LEADER. La Région pourra durant cette phase d'instruction solliciter des pièces et/ou informations complémentaires. L'équipe technique du GAL restera à vos côtés pour vous accompagner.

L'AVIS RÈGLEMENTAIRE DE LA RÉGION OCCITANIE

La Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée sur la base des éléments justificatifs transmis dans le dossier administratif et financier de demande d'aide LEADER, émet un avis réglementaire.

CET AVIS RÉGLEMENTAIRE REPOSE SUR 3 POINTS DE VÉRIFICATION

1. la complétude et la conformité de toutes les pièces du dossier.
2. l'éligibilité de la demande, du demandeur et des dépenses présentées au regard de la fiche-action concernée.
3. la conformité du projet et de son plan de financement au regard de l'ensemble des réglementations nationales et européennes.

Si votre projet a reçu un avis réglementaire favorable, il est programmé par le GAL Montagnes & ariégeoises qui valide définitivement le projet LEADER et le montant d'aide LEADER octroyé.

Une convention attributive de subvention signée par la Région Occitanie vous sera transmise pour signature. Ce document vous garantit l'octroi de la subvention sous réserve de la réalisation effective de votre projet et du respect des engagements pris dans le formulaire de demande de subvention et dans la convention. Il récapitule le montant prévisionnel de la subvention attribuée, les délais à respecter en termes de réalisation du projet, vos engagements et les postes de dépenses éligibles.

ON RÉCAPITULE !

7 CHOSES IMPORTANTES À RETENIR :

1. Vous êtes une structure d'au moins 3 ans d'existence et vous bénéficiez d'une expérience significative sur le territoire

2. Vous portez un projet d'innovation sociale et territoriale, qui répond à des besoins clairement identifiés, dans le respect de la transition écologique, de l'inclusion sociale et de la culture de la coopération

3. Votre projet s'inscrit dans une des fiche-actions de la stratégie du GAL Montagnes & plaines ariégeoises

4. Vous vous engagez à partager et documenter l'innovation et l'expérimentation menées dans le cadre de votre projet LEADER

5. Vous bénéficiez d'un modèle économique suffisamment stable pour porter l'avance de trésorerie de votre projet LEADER durant toute sa durée de réalisation et durant les délais d'instruction régionale de votre demande de paiement (6 à 36 mois)

6. Vous vous engagez à respecter les modalités administratives de contrôle des preuves d'éligibilité de vos dépenses organisé par la Région Occitanie

7. Vous vous engagez à respecter vos engagements en termes de communication et à devenir ambassadeur du programme européen LEADER sur votre territoire (QR code)

MODE D'EMPLOI LEADER

PORTEUR DE PROJET DES MONTAGNES ET PLAINES ARIEGEOISES,

ce guide est fait pour vous...

Il présente les étapes de la constitution de votre dossier, Le parcours de votre projet LEADER, Les critères de sélection, Les pièces justificatives à produire.

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)
MONTAGNES & PLAINES ARIÉGEOISES

13 place de l'Infanterie | Entrée 2
09000 FOIX

05 61 02 19 50
06 02 57 31 47

www.petrariege.fr
europe@petrariege.fr